

**RAPPORT N° 03/1-42**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**CLASSEMENT DE DIVERSES VOIES DANS LA VOIRIE COMMUNALE**

Une enquête destinée à recueillir les observations du public sur le projet de classement dans la voirie communale d'une dizaine de voies s'est tenue du lundi 06 janvier au vendredi 24 janvier 2003.

Le classement du chemin des ABRICOTIERS, du chemin des AGRUMES, du chemin des BEGONIAS (en partie) et du chemin Léonel BOYER (prolongement), à Bois-de-Nèfles, conditionne les travaux de renforcement et d'amélioration des réseaux (AEP, Eaux pluviales et EDF notamment).

C'est également le cas pour la ruelle LACHAISE, au Centre Ville, afin de mettre le tout à l'égout.

L'allée Georges DUHAMEL et l'allée Paul FORT au Chaudron ont été aménagées par la commune sur un terrain qui nous a été rétrocédé par la SIDR il y a déjà plusieurs années.

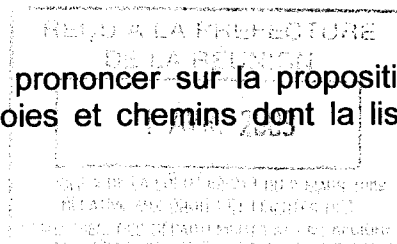
Pour la rue de la PISCINE et la rue VALLON-HOARAU, à Sainte Clotilde, il s'agit de classer les bretelles réalisées entre la rue Léopold Rambaud et la RN2 dans le cadre de la mise à sens unique de ces deux voies.

Enfin l'incorporation de l'allée de la FORET au domaine routier communal est demandée par le Conseil Général dans le cadre du réaménagement du Parc de la Providence et pour laisser ouvert au public l'accès au sentier de grande randonnée menant au Brûlé.

Les riverains, qui se sont mobilisés en nombre pour venir consulter le dossier d'enquête, ont tous signifiés leur accord au classement des voies précitées, ce qui ne pouvait que conduire le Commissaire Enquêteur à émettre un avis favorable.

Je vous demande en conséquence de vous prononcer sur la proposition de classement dans la voirie communale des voies et chemins dont la liste est rappelée en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**



**COMMUNE DE SAINT-DENIS**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DELIBERATION N° 03/1-42  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 21 mars 2003**

**OBJET**

**CLASSEMENT DE DIVERSES VOIES DANS LA VOIRIE COMMUNALE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

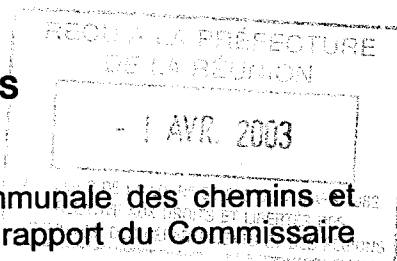
Sur l'avis favorable du Commissaire Enquêteur à l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du lundi 06 janvier au vendredi 24 janvier 2003 ;

Vu le RAPPORT N° 03/1-42 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Cadre de Vie et Habitat ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**



Approuve le projet de classement dans la voirie communale des chemins et voies figurant sur la liste annexée conformément au rapport du Commissaire Enquêteur.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis, le 28 MARS 2003

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**



## ANNEXE

## LISTE DES VOIES A CLASSER

DESIGNATION DE LA VOIE	QUARTIER	LONGUEUR A CLASSER	EMPRISE
- chemin des ABRICOTIERS	Bois de Nèfles	330 m	5 m
- chemin des AGRUMES	Bois de Nèfles	420 m	5 m
- chemin des BEGONIAS (en partie)	Bois de Nèfles	250 m	6 m
- chemin BOYER Léonel (prolongement)	Bois de Nèfles	200 m	5 m
- allée Georges DUHAMEL			
- allée Paul FORT	Chaudron	380 m	5 m
	Chaudron	260 m	5 m
- rue de la PISCINE (prolongement)			
- rue VALLON-HOARAU (prolongement)	Sainte Clotilde	40 m	12 m
	Sainte Clotilde	50 m	12 m
- allée de la FORET			
- ruelle LACHAISE	Source/Bellepierre	365 m	8 m
	Saint Denis	75 m	5 m

Annexe au rapport N° 03/1-42  
Vu par le Conseil Municipal  
en séance du vendredi 21 mars 2003

LE MAIRE  
René-Paul VICTORIA

